

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_008 : TRAVAUX ET RESEAUX / TARIFS 2024 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION

N° DEL_2023_191

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Vu la délibération n° DEL_2023_191 du 14 décembre 2023 actant l'actualisation des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024 ;

Considérant que ladite délibération manquait de précision sur certains points rendant inefficace l'application de plusieurs tarifs ;

Considérant que les diverses modifications apportées à l'annexe « tarifs » apparaissent en rouge dans le document et portent sur :

- des compléments à apporter quant aux modalités d'application des forfaits pour l'accès aux services Eau Potable (AEP) et/ou Eaux Usées (EU)/Eaux Pluviales (EP) comprenant le ou les branchements dans la limite de 10 mètres de longueur. Ces forfaits s'appliquent uniquement aux branchements qui présentent les caractéristiques suivantes : « AEP ≤ 50 mm », « EU ≤ 200 mm », « EP ≤ 315 mm » ; pour les diamètres supérieurs, c'est le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) 2024 qui s'applique ;

- pour tous les devis de travaux établis en 2023 sur la base du BPU de l'année 2023 et dont les travaux seront effectués en 2024, il sera fait application, pour la facturation, des tarifs actualisés du BPU de l'année 2024 ;

- certaines évolutions tarifaires du BPU, liées à l'indice ICHTE, contenaient des erreurs de calcul portant notamment sur le taux de révision applicable fixé à 1.04 au lieu de 1.05 ;

- aucun taux de révision n'avait été appliqué sur les lignes du BPU ayant pour référence « A0604 » et « A0608 » ;

Monsieur le Vice-Président présente les rectifications à apporter aux nouveaux tarifs mis en application à compter du 1^{er} janvier 2024, telles que soumises à l'approbation du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les différents tarifs des services de l'Eau et de l'Assainissement, tels que présentés en annexe ;

- de dire qu'ils entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.